



Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41

La Tremblade le, 5 Mai 1987

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Equipement

17 018 LA ROCHELLE

243/87 C.S.R.U.

O B J E T : Concession du port départemental de Bonne Anse.

Le dossier qui nous est soumis appelle de notre part deux remarques importantes :

- Le concessionnaire est tenu de procéder aux travaux nécessaires pour établir les rejets en mer des effluents urbains et industriels d'une part, tenu de réaliser des services sanitaires (WC, toilettes) d'autre part. Il n'est pas précisé que des dispositifs d'épuration de ces divers effluents doivent obligatoirement être réalisés.

- Il n'est pas précisé qu'une aire particulière destinée au dépôt des déchets à base d'hydrocarbures (huiles de vidange entre autres), entourée d'un muret et munie de récipients doit être réalisée.

Il nous paraît donc indispensable que le cahier des charges soit modifié en ce sens, de manière à ne pas aggraver la pollution de cette zone qui l'est déjà suffisamment.

Le Chef du District C.S.R.U.
D. MASSON

Copies : dossier
chrono
Affaires Maritimes.